

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Juillet 2008

L'an deux mille huit, le dix huit juillet à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 11 juillet 2008, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme LEBRAUD, Mme DUGUET, M. BOUCHER, Mme JULIEN-RIVE, M. LANGLOIS, M. HUMBERT.

Absentes : Mme THIERIOT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI,
Melle MAUNOURY

Mme LEBRAUD est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du dernier compte rendu et fait part de la liste des nouveaux membres de la Commission Communale des Impôts Directs nommés par les services fiscaux.

On passe à l'ordre du jour.

1. Fonctionnement du RPI à compter de septembre 2008

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de fermer la classe de Cheissoux et de regrouper les moyens pédagogiques sur le site de Bujaleuf à la rentrée de septembre 2008.

Pour autant, le Conseil Municipal, souhaite la continuité de l'organisation en regroupement pédagogique de façon à être associé aux décisions relatives à la scolarité des enfants originaires de la commune de Cheissoux.

2. Motion contre le projet de suppression de la brigade de Gendarmerie de Bujaleuf

En 2007, le Limousin comptait parmi les 7 régions françaises à avoir enregistré une hausse de la délinquance. Au 1^{er} trimestre 2008, la Haute-Vienne, a quant à elle, subi une augmentation de l'ordre de 30 %.

Ce constat n'épargne pas les cantons de Châteauneuf-la-Forêt et d'Eymoutiers puisque le nombre de crimes et délits est passé de 34 en 2007 à 78 en 2008.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal s'inquiète des menaces de fermeture qui pèsent sur la gendarmerie de Bujaleuf et sur les conséquences qu'elle pourrait entraîner. C'est pourquoi le maintien des effectifs de la communauté de brigades apparaît comme essentielle pour assurer un bon fonctionnement et l'efficacité de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- souhaite alerter l'Etat sur les conséquences que pourrait avoir le démantèlement des brigades rurales,
- demande le maintien de la brigade de gendarmerie de Bujaleuf
- demande le maintien des effectifs sur le territoire de la communauté de brigades.

3. Remboursement de la caution de l'Auberge

Suite à la vente de l'Auberge, qui sera effective le 23 juillet prochain, M. le Maire fait part de la nécessité de procéder au remboursement de la caution de 1260 € de

2005 à Mme et M. ROBERT. Il propose donc le virement de crédits suivants :

<i>Articles budgétaires d'Investissement 2008</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Assainissement Collectif Bourg art.2315 Opération P0070		1 260.00 €
Dépôts et Cautionnements art.165	1 260.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce virement de crédits.

4. Maison « SIROUX »

- Prise en charge de travaux

M. le Maire fait part des travaux réalisés par Mme et M. RIBIERE, locataires de la maison « Siroux » à la Texonnière. Le montant des matériaux qu'ils ont payés s'élève à **255,41 € TTC** (factures BRICORAMA : lambris ; A.J. REYT : papier peint). Il propose que cette somme soit déduite de leur loyer d'août 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition.

- Avenant au Bail Location maison « Siroux »

M. le Maire fait part de l'omission de la mention du remboursement de la taxe sur les ordures ménagères dans le bail passé avec Mme et M. RIBIERE pour la location de la maison « Siroux » de la Texonnière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise le Maire à passer un avenant avec les locataires mentionnant le reversement de cette taxe.

5. Devis supplémentaire NESKORPAS - Site Internet

M. le Maire fait part de la proposition de M. Christian VEAUX, (NESKORPAS) afin d'améliorer le site internet de la commune.

Ce devis s'élève à 402,75 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce devis et sa réalisation qui sera budgétisé en investissement art.2315 Opération P0073.

6. Modification de l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Haute-Vienne

M. le Maire rappelle la délibération en date du 22 février dernier sollicitant l'inscription des itinéraires des circuits de la Chapelle, des Charbonnières et du Puycharaud au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Haute-Vienne.

Devant l'impossibilité de signer, en ses termes exacts, la convention établie par le Conseil Général de la Haute-Vienne avec FOR'GAN Groupama Immobilier, propriétaire sur la commune d'Auriat d'un chemin sur le circuit de Puycharaud, M. le Maire propose de retirer ce circuit de la demande d'inscription au PDIPR et de le remplacer par le chemin rural appartenant à la Commune reliant Barabant à la Texonnière afin de permettre la liaison entre les deux autres circuits. (cf. plan joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de modifier la délibération du 22 février 2008 en supprimant le circuit de Puycharaud et en le remplaçant par le chemin rural reliant Barabant à la Texonnière en empruntant un tronçon de la Voie Communale n°9.

7. Demande d'exonération de la taxe d'habitation pour les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes

M. le Maire fait part d'une demande concernant l'exonération de la taxe d'habitation pour les chambres d'hôtes. Cette exonération concernerait également les gîtes ruraux déclarés et n'est pas compensée par l'Etat. Il demande une réflexion aux conseillers afin qu'une décision soit prise avant le 1^{er} octobre.

8. M. le Maire propose qu'une **commission** se réunisse prochainement pour étudier **l'avenir du personnel** suite à la fermeture de la classe.

9. Avenir de la Maison « GIRAUD »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il souhaite adresser à Mme la Présidente du Conseil Général afin de connaître les possibilités d'aides pour la réalisation d'une structure d'accueil pour personnes âgées dans la maison GIRAUD.

10. Motion contre la fermeture de la Poste de Nedde

Suite aux propositions de la Direction de la Poste de transformer le bureau de poste de Nedde en Agence Postale Communale qui passerait de 26 h d'ouverture hebdomadaires à 15 h ou de conserver le statut actuel du bureau avec une ouverture de 6 h,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, demande, dans un souci de prise en compte des particularités des communes situées en zone rurale et en zone de montagne, ayant une activité touristique, éloignées des grands pôles économiques :

- le maintien du statut du bureau de poste de Nedde, une ouverture six jours sur sept avec du personnel postier qui soit affecté réellement à cet établissement,
- l'ouverture de réelles négociations, afin d'offrir à la population un service qui réponde à ses besoins
- que soient prises en considération toutes les particularités des communes rurales
- que cesse cette politique du « mis devant le fait accompli » de la part des dirigeants de la Poste envers les élus locaux
- déplore que l'Etat cautionne cette désertification en incitant les communes à prendre en charge un service public de proximité.

11. Indemnité de Conseil et de Préparation du Budget allouées aux comptables du Trésor

Vu l'article 97 de la loi n°82/213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et les établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 paru au JO du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux,

Le Conseil Municipal de Cheissoux décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- de prendre acte de l'acceptation de M. **ROY Sébastien**, receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter du 1^{er} mars 2008, ainsi que de l'indemnité de préparation des documents budgétaires à compter de l'exercice 2008, et ce pour la durée du mandat du conseil municipal et, où pour la durée de nomination de M. ROY comme receveur municipal.
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. ROY Sébastien, receveur municipal à compter du 1^{er} mars 2008 et ce pour la durée du mandat du conseil municipal et, où pour la durée de nomination de M. ROY comme receveur municipal, gérant de la Trésorerie d'Eymoutiers.

12. Emploi complémentaire service technique

M. le Maire fait part de sa réflexion sur l'éventualité d'un emploi saisonnier pour aider l'équipe

communale cet été. Après discussion avec M. MORAIS la période estivale n'est pas la meilleure période pour mettre en place ce type d'emploi.

13. Problèmes d'usage de l'Eco Point et des conteneurs ordures

M. le Maire fait part des problèmes rencontrés par le service de collecte des ordures. Des déchets inappropriés (feraille, bois, viande) ont été trouvés dans plusieurs conteneurs. Des déchets de toute nature sont déposés aux pieds de l'éco-point. Le Totem réalisé par les enfants a été intentionnellement saboté. M. le Maire rappelle que tout contrevenant peut être poursuivi et soumis à une amende. De plus la Communauté de Communes réfléchit à une information par affichage.

14. PNR Millevaches

Une commission Accueil Activités Services a été mise en place par le Parc. Elle est également chargée de l'habitat. M. Boucher en est membre.

Un questionnaire sur les savoir-faire patrimoniaux sera adressé aux personnes concernées.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Conseillers Municipaux,